

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Fournitures de banquet	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7003-14G343/A	Date 2015-06-02
Client Reference No. - N° de référence du client F7003-14-G343	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-409-9539	
File No. - N° de dossier HAL-5-75030 (409)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-07-16	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Taylor, Kathie	Buyer Id - Id de l'acheteur hal409
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5510 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS 1190 WESTMOUNT RD SYDNEY NOVA SCOTIA B1R2J6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

F7003-14G343/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-5-75030

Buyer ID - Id de l'acheteur

ha1409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F7003-14-G343

Voir ci-joint

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

- Annexe A Besoin
Annexe B Base de paiement
Annexe C Données de références croisées

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7003-14G343/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7003-14-G343

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75030

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le ministère des Pêches et des Océans - Collège de la Garde côtière canadienne, Sydney (Nouvelle-Écosse) - souhaite se procurer trois chariots de banquet et autres fournitures connexes. Tous les détails techniques se trouvent dans le document de demande de propositions.

La livraison doit avoir lieu d'ici le 20 août 2015.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)*(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7003-14G343/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7003-14-G343

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75030

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux copies papier)
Section II : Soumission financière (un copie papier)
Section III : Attestations (un copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires - Tel que décrits à l'annexe A.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Méthode de sélection

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7003-14G343/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7003-14-G343

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75030

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7003-14G343/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7003-14-G343

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75030

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

La livraison est demandé avant le 20 août 2015.

S'il vous plaît fournir la meilleure date de livraison: _____

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Kathie Taylor
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
1713 Bedford Row
Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 1T3

Téléphone : (902) 496-5510
Télécopieur : (902) 496-5016
Courriel : kathie.taylor@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7003-14G343/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7003-14-G343

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75030

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans détails de l'élément de ligne, selon un montant total de ____ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être

intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16) Limite de prix

6.3 Mode de paiement

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle Ecosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-09-25), biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

11. Clauses du *Guide des CCUA*

G1005C Assurances (2008-05-12)

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7003-14G343/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7003-14-G343

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75030

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A

Énoncé des besoins

Le ministère des Pêches et des Océans - Collège de la Garde côtière canadienne, Sydney (Nouvelle-Écosse) - souhaite se procurer trois chariots de banquet et autres fournitures connexes. Tous les détails techniques se trouvent dans le document de demande de propositions. La livraison doit avoir lieu d'ici le 20 août 2015.

1. CHARIOT DE BANQUET CHAUFFÉ (Qté. – 3)

Compartiment de banquet chauffé, (1) porte isolée, (3) étagères amovibles, capacité de (144) assiettes de 11 pouces, construction en acier inoxydable, minuterie, thermomètre, tableau blanc, pare-chocs, élément chauffant monté sur le fond, roulettes de 4-6 pouces (2 fixes/2 pivotantes avec freins), 120 v/60/1-ph, 1 650 w, 13,8 a, 5-15 P NEMA, 15 amp, standard

2. ÉTAGÈRES À ASSIETTES (Qté. – 6)

Étagère à assiettes en colonne repliable/Porte-assiettes empilables/Système de service, capacité de 84 assiettes, bras mobiles et réglables, tubes en acier inoxydable, colonnes en aluminium et en plastique, roulettes.
6 unités **COUVERTURES D'ÉTAGÈRE À ASSIETTES (sur mesure) à ajouter au devis**

3. ASSIETTES EN PORCELAINE (Qté. – 38 douzaines)

Assiette à dîner, 10- 5/8 po de diamètre, ronde, rebord large, en porcelaine

4. COUVRE-ASSIETTE (Qté. – 38 douzaines)

10-13/16 po de diamètre intérieur, 2-11/16 po de hauteur extérieure, polycarbonate léger, résistant au lave-vaisselle, ambre, NSF

5. HOUSSE D'ÉTAGÈRE (Qté. – 5)

Housse d'étagère, 23"L x 28"P x 62"H, chargement par l'extrémité, résiste aux fissures à - 10° F (- 23° C), 6 - 1/2 po x 5 po, poche transparente pour le menu, sangle sur la couture supérieure, (5) fermetures éclair sur (2) coutures verticales, bordure de 1 po autour des ourlets et des coutures, corps principal en PVC, transparent

Le fournisseur retenu doit être en mesure de livrer tous les produits susmentionnés sur le site du Collège de la Garde côtière canadienne à Sydney, en Nouvelle-Écosse, au plus tard le 20 août 2015.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7003-14G343/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7003-14-G343

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75030

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Les fournisseurs doivent soumissionner sur tous les articles à être jugés conformes. Un seul contrat sera attribué. L'article doit être livré au plus tard le 20 août 2015.

Art.	Description	Qté.	l'unité de dist.	Prix Unitaire	Prix étendu
1	CHARIOT DE BANQUET CHAUFFÉ (comme en détail dans l'annexe A)	3	chaque	_____ \$	_____ \$
2	ÉTAGÈRES À ASSIETTES (comme en détail dans l'annexe A)	6	chaque	_____ \$	_____ \$
3	ASSIETTES EN PORCELAINE (comme en détail dans l'annexe A)	38	douzaine	_____ \$	_____ \$
4	COUVRE-ASSIETTE (comme en détail dans l'annexe A)	38	douzaine	_____ \$	_____ \$
5	HOUSSE D'ÉTAGÈRE (comme en détail dans l'annexe A)	5	chaque	_____ \$	_____ \$
	Total				_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7003-14G343/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7003-14-G343

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75030

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "C"
Données de références croisées

Les soumissionnaires doivent fournir les données de renvoi ci-après afin d'indiquer les pages sur lesquelles chaque spécification obligatoire peut être démontrée dans la documentation technique soumise avec leur soumission. Pour les quelques critères qui ne sont pas identifiés dans les fiches techniques / littérature / brochures, l'indication de votre entreprise de «conforme» sera considérée comme une certification que l'exigence est satisfaite. Le Canada se réserve le droit de vérifier tous les renseignements liés aux exigences obligatoires.

	Critères de spécification obligatoires	Numero de page du renvoi
1.	CHARIOT DE BANQUET CHAUFFÉ (Qté. – 3) Compartiment de banquet chauffé, (1) porte isolée, (3) étagères amovibles, capacité de (144) assiettes de 11 pouces, construction en acier inoxydable, minuterie, thermomètre, tableau blanc, pare-chocs, élément chauffant monté sur le fond, roulettes de 4-6 pouces (2 fixes/2 pivotantes avec freins), 120 v/60/1-ph, 1 650 w, 13,8 a, 5-15 P NEMA, 15 amp, standard	
2.	ÉTAGÈRES À ASSIETTES (Qté. – 6) Étagère à assiettes en colonne repliable/Porte-assiettes empilables/Système de service, capacité de 84 assiettes, bras mobiles et réglables, tubes en acier inoxydable, colonnes en aluminium et en plastique, roulettes. 6 unités COUVERTURES D'ÉTAGÈRE À ASSIETTES (sur mesure) à ajouter au devis	
3.	ASSIETTES EN PORCELAINES (Qté. – 38 douzaines) Assiette à dîner, 10- 5/8 po de diamètre, ronde, rebord large, en porcelaine	
4.	COUVRE-ASSIETTE (Qté. – 38 douzaines) 10-13/16 po de diamètre intérieur, 2-11/16 po de hauteur extérieure, polycarbonate léger, résistant au lave-vaisselle, ambre, NSF	
5.	HOUSSE D'ÉTAGÈRE (Qté. – 5) 23"L x 28"P x 62"H, chargement par l'extrémité, résiste aux fissures à - 10° F (- 23° C), 6 - 1/2 po x 5 po, poche transparente pour le menu, sangle sur la couture supérieure, (5) fermetures éclair sur (2) coutures verticales, bordure de 1 po autour des ourlets et des coutures, corps principal en PVC, transparent	